

Comment devenir un handicapé adulte plutôt qu'un adulte handicapé?

Claude JAVEAU - Professeur émérite - Université Libre de Bruxelles

Chacun de nous naît avec un vaste éventail de potentialités. Celles-ci ne sont pas seulement génétiques, mais aussi sociales, culturelles, environnementales, etc. Mozart ne serait pas devenu Mozart s'il était né dans un bidonville et si papa Mozart ne s'était pas occupé de lui. L'existence d'un handicap implique que celui-ci soit d'abord identifié et ensuite reconnu comme tel. Cette reconnaissance est plus patente quand elle se situe, comme chez nous, dans un contexte d'enfant « bien rare ». Diverses institutions, matérielles ou autres, peuvent intervenir pour atténuer l'effet dudit handicap sur la vie de celui qui en est atteint et celle de ses proches, parents, frères et sœurs, éducateurs, etc. Ces institutions doivent être soutenues, financièrement et politiquement, et leur accès doit être rendu le moins bureaucratique possible. Il s'agit aussi d'un domaine où la notion de « discrimination positive » doit faire l'objet d'applications réelles. Il comporte en outre un volet de préparation et d'accompagnement des parents qui ne doit pas constituer pour eux une source d'investissement en temps et en stress trop exigeante.

Le but de la socialisation d'une personne handicapée est finalement de permettre à celle-ci de devenir un membre effectif de la société, avec le maximum possible d'engagements positifs. Ce maximum est évidemment tributaire de la nature et du degré de handicap. Mais même lorsque celui-ci est très lourd, tant la société au sens large que l'environnement immédiat ne doivent jamais perdre de vue que **la personne concernée reste en droit et en fait une personne à part entière, avec tous les droits à la dignité que cela comporte**. Et, dans la mesure du possible, les devoirs qui accompagnent ces droits, car il ne s'agit pas de transformer les personnes handicapées en éternels enfants constamment

assistés. La plus grande autonomie concevable fait partie du but poursuivi.

C'est un «handicapé adulte» qu'il s'agit de former, d'éduquer et d'insérer dans la société et les différentes couches qui la composent, et non un « adulte handicapé », pour qui la première caractéristique de son personnage social est son handicap. Stephen Hawking est l'exemple concret d'une insertion réussie dans les sphères les plus élevées de la science. Il existe de grands musiciens paraplégiques ou au corps tourmenté, des sportifs de haut niveau sourds ou aveugles, des acteurs de cinéma réputés trisomiques, et on en passe. Certes, ce niveau de réussite n'est pas à la portée de tout un chacun. Et il implique pas mal de mobilisations de la part de personnes et d'institutions responsables. **Être humain, pleinement humain, parmi les êtres humains, la personne handicapée a droit à son épanouissement comme tout autre de ses contemporains**. Non pas en raison d'un quelconque droit à la commisération, mais parce que, quel que soit son handicap, il est porteur de sa part d'humanité, et que celle-ci a autant de droit à se manifester que tout autre.

Des institutions veillent sur ce droit. Elles doivent être l'objet d'une sollicitude particulière de la part des pouvoirs publics (et davantage, sans doute, que les circuits automobiles, par exemple). Mais il appartient à chacun de nous, éventuels futurs handicapés, de prendre conscience des droits et devoirs des personnes handicapées, parce qu'il y va, dans un monde traversé de tant de contradictions, de l'avenir de l'humanité tout entière. N'oublions pas que l'accroissement sensible de l'espérance de vie à la naissance se traduira, à l'âge de la vieillesse, par une croissance tout aussi sensible de handicaps divers. À ce titre, nous sommes tous concernés, et charité bien ordonnée, dit-on, commence par soi-même...